

A propos de l'ouvrage de Daniel M. Weinstock, *Profession éthicien*¹

Éléments en faveur d'une application des principes de l'éthique minimale à l'éducation en contexte scolaire

Vincent LORIOUS²

Résumé : L'ouvrage de D Weinstock permet une approche renouvelée de l'éthique professionnelle, grâce à une conception restreinte du champ de la morale. Au regard des questions posées à l'éducation par un monde où le pluralisme axiologique domine, il semble qu'il y ait matière à enseignements pour les professionnels de l'éducation en contexte scolaire.

I. Présentation de l'ouvrage et intérêt pour le champ éducatif

L'éthique appliquée suscite depuis quelques années un intérêt certain. Une demande toujours plus accrue de «gouvernance éthique» semble se confirmer dans nos sociétés et, avec elle, la nécessité d'un recours à des "experts en éthique". Dans son livre « Profession: éthicien », publié en 2006 aux Presses de l'Université de Montréal, Daniel Weinstock, titulaire de la Chaire de Recherche du Canada en Éthique et Politique, et directeur du Centre de Recherche en Éthique de l'Université de Montréal (CRÉUM), nous présente en quoi peut consister cette expertise. Il s'en dégage l'idée que les spécialistes des questions éthiques ne peuvent être des donneurs de leçons de morale avec des réponses toutes faites, mais bien plutôt des personnes qui, de par leurs connaissances précises, éclairent et d'accompagnent les débats éthiques auxquels se trouvent confrontés en permanence les citoyens des démocraties libérales.

Daniel Weinstock commence par faire part de ses réticences à écrire un livre sur la profession d'éthicien étant données les connotations négatives que le terme peut avoir, tout en retraçant son parcours académique l'ayant conduit à devenir un professionnel de l'éthique. Il divise ensuite en deux parties ses réflexions, la première consacrée à la recherche universitaire en éthique, la seconde consacrée à « l'éthique de l'éthicien ». Dans la première partie, l'auteur expose sa conception de l'éthique de même qu'il délimite son champ d'application. L'exposé de quelques éléments de théorie morale lui permet d'insister sur l'importance des rapports entre l'éthique et les institutions. Dans la deuxième, Daniel Weinstock défend sa conception du rôle de l'éthicien dans la cité. Pour lui, celui-ci "n'est pas de régler nos plus graves problèmes d'éthique, mais de les éclairer, pour que le débat démocratique puisse se faire dans des termes adéquats» (p. 9).

Les réflexions que je propose ne portent pas sur cette seconde partie du livre mais sur la première, construite autour de l'idée selon laquelle le champ de l'éthique doit se limiter aux questions du vivre ensemble et non à la définition des caractéristiques d'une vie bonne. Il me semble en effet que les conséquences potentielles de cette proposition pour l'activité des professionnelles de l'éducation en contexte scolaire sont relativement importantes : il y a peut-être là des clés pour aider l'école à mieux se positionner dans un monde où le pluralisme des valeurs qui caractérise notre époque remet

¹ Weinstock, Daniel. *Profession éthicien*. Montréal : PUM, 2006.

² Doctorant, ISPEF, Laboratoire EPIC, Université Lyon 2.

profondément en cause les finalités classiques de l'éducation scolaire. Après une présentation de l'éthique telle que la conçoit D Weinstock, je tenterai donc d'en dégager l'intérêt potentiel pour le positionnement moral des professionnels de l'éducation en contexte scolaire.

II. Conceptions de l'éthique³

L'auteur rappelle que la réflexion éthique est dominée par deux grands courants :

-Le conséquentialisme « construit autour de l'idée que notre seule obligation morale est de maximiser les bienfaits causés par nos actions, ou à tout le moins d'en minimiser les conséquences néfastes"p 17

- le déontologisme dont les partisans estiment « que certaines règles ont une autorité morale catégorique, c'est à dire que les agents humains devraient s'y conformer, quelles que soient les conséquences des actions que ces règles dictent" p 18

La définition que retient l'auteur semble le placer à mi-chemin de ces deux options dans lesquelles il s'autorise à prendre des éléments pour "repérer les principes du vivre ensemble" (p 15).

Au-delà de ces cadres de pensée, D Weinstock insiste pour indiquer qu'aucune théorie normative ne peut se substituer à la démarche morale personnelle même si elles peuvent en induire fortement les caractéristiques.

Deux conséquences sont issues directement de ces remarques :

- 1) **la réflexion éthique ne se substitue pas au jugement moral (p 19)** : Les concepts et théories éthiques ne peuvent être considérés comme se substituant à la réflexion morale des individus. Ces éléments ne font qu'illuminer les points les plus saillants des questions morales mais n'indiquent pas directement ce qu'il faut décider.
- 2) **La réflexion éthique ne concerne pas la discussion des finalités de l'existence humaine et des obligations envers soi-même** : « certains philosophes estiment que la réflexion éthique devrait également s'étendre aux finalités de l'existence humaine. Elle devrait tenter de répondre à la question (...) des comportements et activités qui, même s'ils n'enfreignent pas les droits de quiconque, devraient être condamnés moralement comme vils et indignes" mais, "Il y a toutes sortes de manières de concevoir les valeurs et les pratiques qui constituent la vie bonne. Une éthique qui chercherait à les hiérarchiser risquerait de devenir très rapidement une justification à peine voilée de l'intolérance. Elle doit dans un contexte pluraliste céder le pas devant une éthique plus minimale qui accepte que les gens se livrent à ce que John Stuart Mill appela des "expériences de vie" plurielles, en insistant sur le fait que ce faisant ils ne commettent aucun tort envers autrui". P 15.

³ D Weinstock pense qu'il est inutile de distinguer a priori les termes d'éthique et de morale (p 8)

III. Intérêt de ces réflexions pour penser l'éthique professionnelle en milieu scolaire

Ce qui justifie la réalisation de cette fiche de lecture sur un site dédié aux questions éducatives, c'est de mon point de vue, l'accent mis par D Weinstock sur les progrès que peut permettre un cadrage institutionnel de la réflexion éthique. Sur ce thème, il propose quelques principes :

- 1) la réflexion éthique devient pratique lorsqu'on la mène en référence un contexte institutionnel (p 24)
- 2) le travail de l'éthicien doit comprendre une part importante d'analyse institutionnelle (p 25).
- 3) l'étude des questions éthiques dans un cadre institutionnel permet de penser des questions qui, sur le plan social dans son ensemble, sont indécidables (p 28).
- 4) La gestion de ces questions dépend non pas de ce que nous réussissons à surmonter nos différends, mais de ce que nous parvenons à élaborer des procédures de délibération et de décision qui nous permettent de vivre avec ces différends (p 30).

A partir de ces points d'appui, il me paraît possible de proposer un argumentaire en trois temps :

- dégager ce qui fait la spécificité institutionnelle de l'institution scolaire actuelle
- En déduire les questions éthiques que cette analyse laisse supposer
- Présenter en quoi le concept d'éthique minimale me paraît intéressant pour répondre à certaines d'entre elles.

A. Spécificités morales de l'institution scolaire

La vie en communauté, et en particulier en communauté démocratique, impose de définir continuellement les limites de la liberté de chacun, sans pour cela créer des catégories étanches de personnes. De ce problème, « la démocratie va chercher la solution dans ses institutions, qui introduisent un minimum de distance entre la cité et les citoyens sans recréer une division asymétrique entre dominant et dominé et sans établir un « état » radicalement séparé de la société⁴ ». Cette fonction de stabilisation des usages et modes de vie pour les rendre compatibles entre eux peut être considéré comme une des fonctions première des institutions.

Cette première approche va donc plutôt dans le sens de ceux qui estiment que les institutions peuvent constituer une forme de « ciment » de la société. Une telle conception rend légitime la définition d'une « morale institutionnelle », en général approuvée par le plus grand nombre. Pourtant, par la promotion de certains comportements et la sanction d'autres, cette morale plus ou moins implicite conduit souvent à réprover des modes de vie au simple motif qu'ils sont étrangers à la norme (drogués, nomades, minorités sexuelles...). De là, on peut considérer qu'il existe au moins deux modalités d'action pour les acteurs institutionnels :

- Considérer que l'Etat « doit veiller à promouvoir ou défendre une « morale positive » d'une société donnée⁵».

⁴ CASTORIADIS, Cornelius. *La cité et les lois : ce qui fait la Grèce*, 2. Paris : Seuil, 2008. P 19

⁵ OGIEN, Ruwen. *L'éthique aujourd'hui, maximalistes et minimalistes*. Paris : Gallimard, 2007. P 128

- Essayer, dans la mesure du possible, de respecter des principes de neutralité morale en tentant de mettre à distance la morale institutionnelle du moment.

B. L'éthique professionnelle dans l'institution scolaire ou le positionnement personnel au regard d'une fiction

L'école dispense un savoir mais constitue également le « premier contexte institutionnel où les individus rencontrent des principes de différenciation, de hiérarchisation, de sélection. « Les valeurs du mérite, de récompenses proportionnelles à l'effort fourni, y sont centrales ; les enfants y apprennent à trouver normal d'être sans cesse comparés et classés, confrontés à de multiples évaluations qui très vite apparaissent (...) De manière générale, cette intériorisation de la croyance en la justice du monde est fortement encouragée et soutenue par les adultes, qui veut ainsi encourager les efforts de l'enfant, son respect pour le fonctionnement des institutions et pour la société telle qu'elle est⁶ ». Dans le contexte scolaire, la morale institutionnelle a à voir avec le développement d'une croyance dans la justice du monde comme autorisant un lien entre efforts fournis et gratifications obtenues. Cette proposition permet de poser dans des termes plus précis la question du positionnement des acteurs car au regard de cette « fiction nécessaire⁷ », deux options peuvent être adoptées par chacun d'entre eux :

- Soit porter une conception d'un monde juste en sachant qu'elle est, pour une large part, une fiction
- Soit refuser d'en faire le fondement de son action en prenant ainsi le risque d'être en rupture par rapport aux pratiques communes et en se trouvant face à la nécessité de construire, à chaque instant, une représentation personnelle du bien ou du juste.

IV. Éthique minimale et éducation en contexte scolaire

Il ne s'agit pas ici de trancher pour l'une ou l'autre des approches mais plutôt de rechercher dans quelles conditions la seconde peut être tenue par les professionnels de l'éducation : parce qu'elle repose sur les notions de bien et de juste, il est probable qu'elle relève d'un positionnement moral et c'est de ce point d'appui que va partir mon raisonnement.

A. L'éducation, une question morale

L'éducation en contexte scolaire n'a pas d'objectifs car elle est une production humaine ; en particulier dans un environnement démocratique, il n'y a pas de décision ne pouvant être remise en cause. D'autre part, l'éducation doit être un horizon, une utopie, pour conserver son objet même qui est de ne pas disposer d'une toute puissance par rapport au devenir des individus dont elle a la charge : c'est une condition pour que celle-ci reste un projet et non un programme.

De nombreux auteurs ont théorisé cette proposition. Ainsi, AM Drouin-Hans (éducation et utopie) pour qui : « c'est parce que l'humanité est imparfaite (...) que les universalisables sont à repenser sans cesse⁸ ». De façon encore plus nette, J Dewey pose que le « souhaitable » pour l'éducation est fondamentalement mouvant puisque lié à un monde où aucune valeur morale ne peut s'imposer durablement. Eduquer c'est donc toujours se confronter à la question des fins

⁶ DURU-BELLAT, Marie. *Le mérite contre la justice*. Paris : PU Sciences Po, 2009. P 36

⁷ DUBET, François. *Faits d'école*. Paris : Ed de l'Ecole des hautes Etudes en Sciences Sociales, 2008

⁸ DROUIN-HANS, Anne-Marie. *L'éducation, une question philosophique*. Paris : Economica, 1998. p 62.

poursuivis et de leur redéfinition éventuelle. Cette réalité est de nature morale puisqu'elle induit une prise de position sur des conceptions de la vie bonne.

L'éducateur ne peut échapper à la prise en compte d'un contexte mouvant par nature. On peut considérer que la volonté même d'affronter continuellement l'imperfection relève d'un engagement moral : c'est une volonté qui veut la fin avec les moyens qui la rendront possible. On retrouve là la pensée d'Aristote pour qui « L'action morale (est) d'abord action technique, c'est-à-dire action dans et sur le monde⁹ »

Trois résultats peuvent être proposés à ce stade de la réflexion :

- 1) Le lien entre morale et éducation constitue une permanence : par nature, l'activité éducative, en particulier en contexte scolaire, comporte une dimension morale.
- 2) En conséquence, il est fondé de discuter de l'activité des acteurs du point de vue moral
- 3) Si l'éducation repose sur une morale au sens où nous l'avons définie plus haut, c'est-à-dire comme une délibération et non comme application d'un système (philosophique, religieux, politique) disant ce que sont l'homme et la société, elle ne peut pas avoir d'objectifs. Pour reprendre la formule de J Dewey : «L'éducation en tant que telle n'a pas d'objectif. Seules les personnes, les parents, les enseignants etc... ont des objectifs, ce n'est pas le cas pour une idée abstraite comme l'éducation ». De ce point d'appui, on peut par exemple discuter l'idée d'une crise des buts de l'éducation dans la mesure où celle-ci se caractérise par une absence de fondements.

B. Intérêts de l'éthique minimale

1. Présentation de la notion et liens possibles avec l'éducation en contexte scolaire

Suivre D Weinstock dans sa conception minimale de l'éthique, c'est-à-dire en la cantonnant aux questions du « vivre ensemble », relève d'une tentative pour lutter contre une forme de maximalisme moral (le paternalisme), visant à caractériser moralement une grande partie des questions humaines et en particulier celles qui concernent le rapport à soi comme le rappelle A Renaut, « sous les effets combinés de la logique d'individualisation des comportements et de la perte des repères partagés, le risque est grand de basculer vers une sorte de blindage moral dont on voit mal comment il ne contiendrait pas en lui-même le péril d'un amoindrissement des libertés¹⁰ ».

Une définition précise de ce que l'on peut entendre par « éthique minimale » est proposée par Ruwen Ogien. Ses propositions se situent à la fois dans le champ normatif et dans celui de l'éthique appliquée autour du principe de « non-nuisance » développé par JS Mill et sont organisées autour de l'idée selon laquelle "ce que nous faisons de nous-mêmes n'a aucune importance morale" (indifférence morale du rapport à soi-même). L'éthique minimale, telle que conçue par R Ogien, repose sur trois principes : 1.Principe de considération égale, qui nous demande d'accorder la même valeur à la voix ou aux intérêts de chacun 2. Principes de neutralité à l'égard des conceptions du bien personnel 3. Principe d'intervention limitée aux cas de torts flagrants causés à autrui¹¹. Le choix de ce cadre théorique pour interroger l'institution scolaire s'appuie sur le constat d'une urgence : la

⁹ AUBENQUE, Pierre. *La prudence chez Aristote*. Paris : PUF, 5ème ed, 2009. p 175

¹⁰ RENAUT, Alain, *Quelle éthique pour nos démocraties ?* Paris : Buchet /Chastel, 2011, p 148.

¹¹ OGIEN, Ruwen. *La panique morale*, Paris : Grasset, 2004.

nécessité de penser l'école au sein d'une société où s'impose le pluralisme axiologique. Ainsi, du point de vue moral, l'actualité scolaire semble relever des deux questions suivantes :

- A l'école, la diversité des conceptions du bien semble faire obstacle à la possibilité de construire une morale commune. Comment la neutralité à l'égard de ces conceptions peut-elle servir à surmonter l'obstacle sans sombrer dans le relativisme ?
- Eu égard au principe de considération égale, comment prendre en compte moralement chacun sans uniformisation ?

2. Pistes de travail minimalistes

En permettant de distinguer des termes souvent confondu, cette approche peut à mon sens aider à une plus grande efficacité des réflexions morales des acteurs éducatifs pour penser et conduire leur activité. A titre d'exemple, on peut en première analyse repérer trois pistes de travail allant dans ce sens :

- **Distinction minimalisme/relativisme** : minimiser le champ de la morale n'est pas équivalent à prôner le « tout se vaut » mais simplement à considérer comme premier la pluralité des points de vue. Dans le champ éducatif, ce souci peut contribuer par exemple à la majoration de la prise en compte du point de vue des usagers.
- **Distinction inconfort/ injustice** : l'intervention éducative doit se concentrer sur le second terme, le premier étant inhérent à toute vie sociale. Aujourd'hui, éduquer implique bien de concentrer son action sur la lutte contre les déterminismes sociaux plus que sur la défense d'une morale scolaire.
- **Distinction promotion/respect des valeurs** : réduire le champ d'application de la morale peut aller de pair avec le refus de « simplement » ne pas être en contradiction avec ses valeurs. On retrouve là la filiation conséquentialiste de l'éthique minimale. Dans le champ éducatif : constater une injustice qui dépend en partie de son action induit l'intervention (respect du principe d'intervention limitée aux « tords flagrants causés à autrui »).

Il semble donc que l'on puisse s'appuyer sur une conception minimale de l'éthique pour réaliser des avancées dans trois directions :

- Le discernement moral comme levier pour considérer chaque situation pour elle-même. C'est bien sur ce type d'approche que certains auteurs¹² ont construit les principes d'une éthique publique à partir de deux idées forces : 1) La perception de l'aspect provisoire des positionnements 2) Une plus grande compréhension des situations.
- Un passage du « bien » au « juste » comme support de la morale institutionnelle et moyen de la prise en considération morale de chacun (c'est-à-dire le refus du paternalisme).
- Le recours à un principe d'intervention limité aux tords flagrants causés à autrui comme moyen de majoration de l'engagement moral des acteurs.

¹² JUTRAS M, MARCHILDON A (2003) , Guide d'éthique organisationnelle, ENAP, Québec p 16
http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/guide_ethiq_organism.pdf

V. conclusion

D Weinstock est clair : il est par définition impossible de disposer d'une expertise définitive en éthique (p 9). Le rôle de l'éthicien est donc beaucoup plus d'éclairer que de trancher. Pourtant, l'apport de l'éthicien aux questions d'éthique professionnelle est possible pour au moins deux raisons :

- Parce que les professionnels manquent de temps pour travailler ces questions en sus de leur activité journalière
- Parce que l'éthicien peut mettre leur disposition un répertoire conceptuel leur permettant de nommer avec précision les écueils éthiques auxquels se heurte la pratique. (p 50).

C'est en ce sens que j'ai cherché à l'occasion de la lecture de ce livre à dégager quelques pistes de réflexion concernant l'éthique des professionnels de l'éducation en contexte scolaire.

J'ai effectué ce cheminement en tentant de respecter deux principes proposés dans l'ouvrage :

- 1) « *L'éthique professionnelle doit procéder avec prudence, en tenant compte des exigences institutionnelles, mais en ne cédant jamais à la tentation de penser que ces exigences excusent tout* » (p 39). J'ai ainsi pris la précaution de préciser qu'elles étaient les caractéristiques de l'institution scolaire que je retenais pour cette discussion (prégnance de la croyance en un monde juste et nécessité d'un positionnement éthique de chacun au regard de cette fiction)
- 2) « *L'éthique ne peut être un savoir totalement extérieur au domaine qu'elle cherche à prendre en compte* » (p 49). La dernière partie de mon propos m'a donc conduit à définir ce que peuvent être les liens entre l'éthique minimale et le champ éducatif (distinction de termes permettant un passage progressif du bien au juste comme point d'appui 'une éthique professionnelle).

Dans le champ éducatif, les questions morales sont souvent posées de façon sommaire. Soit par le refus d'affronter la réalité d'un monde pluraliste et par le recours a priori à des valeurs universelles et indépassables, soit au travers du fantasme d'une éducation étrangère à tout choix axiologique (dérives bureaucratiques).

Mon propos est de proposer une voie différente : l'éthique minimale, en permettant une formulation plus précise des questions éthiques aide à la définition d'un positionnement et à l'action. Ce chemin est difficile car il induit une «solitude éthique ». En effet, engager une délibération éthique c'est souvent remettre en cause l'adhésion à des discours ou pratiques habituels.

Il me semble que l'enjeu en vaut la peine dans la mesure où il s'agit de prendre acte des limites des conceptions actuelles des questions morales dans le champ scolaire et contribuer ainsi à refonder la légitimité de l'institution scolaire et de ses acteurs.